

Septembre 2017

L'inspectrice d'académie
Inspectrice pédagogique régionale
de Sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et messieurs les professeurs de SVT
S/C de Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
des collèges et lycées publics et privés sous contrat

Objet : année scolaire 2017-2018

Rectorat

**Inspection du second
degré**

2017-2018/n° 077

Affaire suivie par
Véronique Gerones-Troadec

Téléphone
0262 48 11 69

Courriel
veronique.gerones-troadec@ac-
reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Chères et chers collègues,

En ce début d'année scolaire, je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues arrivant dans notre académie. Je remercie l'ensemble des enseignants de SVT pour leur engagement et leur action au service de la réussite de tous les élèves, l'investissement des collègues qui ont eu la charge de coordonnateur d'examen ou de formateur et nos professeurs relais. Une mention spéciale également est dédiée à notre webmestre, Richard Linarès, dont le dévouement et l'efficacité sont remarquables.

Comme l'année précédente, l'équipe de l'inspection pédagogique régionale de SVT sera renforcée par l'action de Lucie Deschamps-Sévelinge, Emmanuel Ménard et Nicolas-Roger Payet, chargés de mission de formation et d'accompagnement des équipes.

Cette lettre de rentrée comportera deux parties :

- Une communication du Collège des IA-IPR ;
- Une partie centrée sur notre discipline.

1. Lettre de rentrée du collège des IA-IPR

Lors de sa venue dans notre académie à la rentrée scolaire, Monsieur le Ministre de l'éducation nationale a insisté sur la confiance que l'institution accordait aux enseignants, acteurs essentiels de l'école, à leur capacité à faire réussir les élèves, à suivre et à aider les plus fragiles dans le cadre d'une école ouverte et inclusive, promouvant les valeurs de la république et refusant les discriminations.

En ce sens, la rentrée 2017 marque une nouvelle étape dans l'organisation des enseignements du collège. Les équipes pédagogiques et les équipes éducatives auront davantage de souplesse dans l'organisation de leurs enseignements et de leurs missions afin de construire un parcours de réussite pour chaque élève dans le cadre d'un suivi renforcé et d'un parcours d'orientation choisi.

Nous attirons donc votre attention sur les nouvelles mesures qui seront appliquées lors de cette année scolaire dans les collèges en aménagement de la réforme mise en œuvre depuis la rentrée 2016.

L'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et de préparer à l'exercice de la citoyenneté. Afin d'aider les élèves à acquérir la maîtrise des savoirs fondamentaux qui y sont définis, les élèves volontaires auront un accompagnement après la classe pour faire leur travail personnel dans le calme, dans le cadre du programme « devoirs faits ».



2/3

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'accompagnement personnalisé (AP) sont maintenus. À l'issue du cycle 4 chaque élève doit avoir bénéficié de chacune de ces formes d'enseignements complémentaires. Toutefois, les EPI s'ils se rattachent toujours obligatoirement aux programmes n'ont plus de thématique réglementaire et leur nombre n'est plus imposé sur l'année ou sur le cycle.

Les usages qui font appel au numérique peuvent valoriser le travail de l'élève et renforcer le plaisir d'apprendre. Ils contribuent à prolonger les apprentissages au-delà du face-à-face pédagogique et favorisent l'autonomie (travaux de recherche) comme les projets disciplinaires et transversaux. Ils développent de nouvelles compétences dans une société de plus en plus irriguée par le numérique.

La maîtrise des langages reste un enjeu prioritaire de toutes les disciplines, et particulièrement dans le contexte académique. À ce titre, l'apprentissage des langues vivantes étrangères et régionales est renforcé. Par ailleurs, l'apprentissage d'une discipline non linguistique (DNL) est désormais possible au collège, un enseignement commun ou un enseignement complémentaire pouvant être dispensé en partie dans une langue vivante étrangère ou régionale.

L'horaire des langues anciennes est également renforcé. Trois heures hebdomadaires peuvent y être consacrées en 4e et en 3e.

Au niveau du lycée, dans le cadre du continuum bac - 3 / bac + 3, les équipes pédagogiques assureront le suivi des élèves en les aidant à choisir l'orientation la plus à même de leur donner accès à un parcours d'excellence. Cet accompagnement personnalisé de chaque élève, dans une liaison collège-lycée, doit trouver son origine dès la classe de 3e compte tenu du déterminisme qu'implique l'orientation en sortie de l'école obligatoire. Il s'agit, en équipe, le plus en amont possible, de les préparer à l'enseignement supérieur.

2. Lettre de rentrée disciplinaire

L'île de La Réunion est un lieu réellement magnifique permettant de partir du concret le plus souvent possible afin de construire des démarches riches de sens dans le cadre des apprentissages de l'élève. Afin de vous aider à construire vos séances, il est fortement préconisé de consulter les lettres de rentrée précédentes (portant sur les enjeux de l'enseignement des SVT) accessibles sur le site académique de SVT <https://pedagogie.ac-reunion.fr/svt.html>, les lettres de diffusion hebdomadaires (réception à partir de votre adresse professionnelle en ac-reunion.fr) ainsi que les différentes rubriques de notre site académique.

Ressources académiques

La lithothèque académique est en cours de réalisation ; elle s'appuiera sur le travail scientifique remarquable réalisé par Laurent Michon, professeur du laboratoire Géosciences de l'Université de La Réunion, puisque des fiches ont été réalisées sur les principaux affleurements géologiques : <http://geosciences.univ-reunion.fr/geologie-de-la-reunion/> .

Certaines fiches vont être accompagnées de vidéos réalisées par Rachel Gusset, chercheuse associée au laboratoire Géosciences (auteurs : Laurent Michon, Vincent Famin avec la collaboration de Philippe Mairine et Lilou Michon). La première est consultable en cliquant sur le lien suivant : [Géologie de La Réunion](#) .

La constitution de ressources dans le champ des sciences de la vie sera également initiée cette année. Dans ce cadre, il est demandé aux coordonnateurs de SVT des établissements ayant un arboretum de contacter notre collègue Cédric Valromex (Cedric-Emmanuel.Valromex@ac-reunion.fr) qui constitue notre personne ressource académique dans le domaine.

SVT et le programme « devoirs faits »

J'attire votre attention sur la nécessaire réflexion pédagogique liée au programme « devoirs faits » en collège, qui dépasse de fait le cadre strict du collège. Il s'agit de répondre à la question de leur optimisation pour répondre aux besoins des élèves : à quelles conditions les devoirs peuvent-ils faciliter les apprentissages des élèves ?

Sont interrogés ainsi (liste non exhaustive) :

- le sens des devoirs, leur nature et leur relation avec les pratiques pédagogiques et les théories de l'apprentissage :
- Les devoirs à la maison : pour quoi faire ? Quels sens donnés aux devoirs ?
- Quels principes respecter pour transmettre des devoirs ?



3/3

- Comment établir le lien entre l'enseignement dispensé et le travail donné hors l'école ?
 - Quelle stratégie pour faciliter l'adhésion des élèves, qui en ont le plus besoin, à ce programme ?
 - Comment faire rimer « devoirs » et « plaisir de travailler » ?
 - Quelles formes doivent-ils prendre ?
 - Devoirs et développement de l'autonomie de l'élève ?
 - Devoirs et coopération entre pairs ?
 - Devoirs et différenciation pédagogique ?
 - Numérique et devoirs ?
 - Classe inversée : leviers et limites
- Le travail en équipe :
- Quels implicites lever pour tous les acteurs (exemple d'une consigne donnée « apprendre la leçon ») ?
 - Quelles modalités d'échanges entre professeurs et intervenants d'étude surveillée : quel travail d'équipe est à envisager et avec quels outils (communication, suivi des élèves) ?
 - Quelle planification temporelle pour éviter des surcharges ?
- La formation des acteurs :
- Comment former les personnes ressources et sur quoi doit porter la formation ?
- La co-éducation :
- Comment faire de ce programme un levier au service du partage de la responsabilité éducative ?

Un des écueils serait une externalisation du traitement de la difficulté scolaire hors du cadre ordinaire de la classe. Ainsi le questionnement des pratiques pédagogiques mises en œuvre dans le cadre ordinaire de classe est toujours prégnant et d'actualité.

Cette thématique, ainsi que celles de l'évaluation au service des apprentissages et de la maîtrise de la langue, fera l'objet d'échanges approfondis lors de tout entretien ou de visite d'équipe disciplinaire.

Projet pédagogique d'enseignement des SVT

Votre projet pédagogique d'enseignement des SVT au collège, constituant une des pièces d'appui lors de nos échanges, fera l'objet d'un amendement concernant le programme « devoirs faits ».

Concernant le lycée, la maquette académique parviendra en établissement courant octobre. Tous les projets pédagogiques d'enseignement des SVT en lycée (comme en collège pour les amendements), seront à faire remonter sous couvert de votre chef d'établissement à insp2d@ac-reunion.fr pour le 5 février 2018.

Je vous souhaite une très belle année scolaire 2017-2018. Que celle-ci puisse vous apporter satisfaction dans le travail auprès des élèves et au sein des équipes pédagogiques et éducatives. Je vous invite comme les années précédentes à poursuivre le travail collectif et les projets, leviers permettant notamment de développer motivation, estime de soi, prise d'initiatives et responsabilités chez nos élèves.

Véronique Gerones-Troadec